



Conférence des Parties

Trente et unième session

Antalya, 9-20 novembre 2026

**Atelier de session sur les bonnes pratiques et les outils
permettant de renforcer le rôle des coordonnatrices et
coordonnateurs nationaux pour les questions de genre
et de changements climatiques**

Rapport du secrétariat

Résumé

L'atelier de session sur les bonnes pratiques et les outils permettant de renforcer le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques s'est tenu les 12 et 13 juin 2026, pendant les soixante-quatrième et cinquante-cinquième sessions respectives des organes subsidiaires. On trouvera dans le présent rapport une vue d'ensemble des travaux menés ainsi qu'un résumé des exposés présentés, des séances interactives, échanges entre pairs et discussions tenus pendant l'atelier et des réflexions des participants, notamment sur le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux, leurs activités et leurs bonnes pratiques.



Abréviations et acronymes

COP	Conférence des Parties
CDN	contribution déterminée au niveau national

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a invité puis encouragé les Parties à désigner des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques chargés de la négociation, de la mise en œuvre et du suivi des mesures relatives au climat, et à leur fournir un appui¹. Au 1^{er} juillet 2026, 126 Parties avaient désigné des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques².

2. Le Plan d'action de Belém relatif au genre pour la période 2026-2034, adopté à la trentième session de la COP³, donne plus de poids au mandat consistant à soutenir les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques en appelant directement à renforcer leur rôle et leurs activités, à leur fournir des services de renforcement des capacités, des outils et des ressources utiles et à créer des possibilités d'apprentissage entre pairs et de mentorat, les Parties, les organisations concernées et le secrétariat étant appelés à agir en tant que responsables ou contributeurs dans le cadre de l'exécution des produits correspondants (A.1.1, A.2.1 et A.2.4).

3. Au titre de l'activité A.2 du Plan d'action (renforcer le rôle et les tâches des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques), le secrétariat a été prié d'organiser, avec la contribution des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux, des organisations concernées et des Parties, deux ateliers sur les meilleures pratiques et les outils permettant de renforcer le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux, avec un volet consacré à la définition de cette fonction rôle et des activités connexes, pendant les soixante-quatrième et soixante-quinzièmes sessions respectives des organes subsidiaires (produit A.2.1), et d'élaborer un rapport sur chaque atelier pour examen à la session suivante de la COP (produit A.2.2).

B. Contexte

4. Les ateliers et formations destinés aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques ainsi que les échanges informels entre ceux-ci – par exemple dans le cadre des nombreuses réunions de réseautage informelles organisées en présentiel ou en ligne par le secrétariat avant même l'adoption du Plan d'action de Belém – ont été l'occasion de réfléchir au rôle de ces coordonnatrices et coordonnateurs nationaux et aux compétences et capacités dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches :

a) Formations et exercices de renforcement des capacités organisés en 2018-2019, notamment à la vingt-quatrième session de la COP⁴ ;

b) Série d'ateliers en ligne sur le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques, organisés entre juin et octobre 2020⁵ ;

¹ Décisions 21/CP.22, par. 22, 3/CP.25, par. 11 et 7/CP.29, par. 17.

² Voir <https://unfccc.int/topics/gender/resources/list-of-gender-focal-points-under-the-unfccc>.

³ Décision 7/CP.30, par. 6. Le Plan d'action relatif au genre figure à l'annexe de cette décision.

⁴ Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/workstreams/capacity-building-hub/capacity-building-at-sb-50/pccb-at-cop-24/pccb-capacity-building-hub-programme/wedo-unfccc-and-un-women>, <https://unfccc.int/topics/gender/resources/list-of-gender-focal-points-under-the-unfccc#Resources> et <https://unfccc.int/topics/gender/resources/gender-and-climate-change-webinars>.

⁵ L'atelier prévu pendant les cinquante-deuxième sessions respectives des organes subsidiaires, qui devait consister à examiner et à préciser la fonction et les tâches des coordonnatrices et coordonnateurs (activité A.2 du Plan d'action relatif au genre, annexe de la décision 3/CP.25) a dû être reporté en raison de la pandémie de COVID-19. Le secrétariat a organisé plusieurs ateliers en ligne pour maintenir la dynamique et garantir l'exécution des produits attendus ; voir <https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/virtual-workshops-role-of-the-national-gender-and-climate-change-focal-points-0>.

c) Atelier sur le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques organisé les 1^{er} et 2 novembre 2021, pendant la vingt-sixième session de la COP⁶.

5. En amont de l'atelier prévu aux soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires mentionné au paragraphe 3 ci-dessus, le secrétariat :

a) A mené deux enquêtes auprès des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques afin de mieux cerner leurs rôles, responsabilités, perspectives et besoins respectifs et de recenser les bonnes pratiques pertinentes ;

b) A mené une enquête auprès des organisations pour recueillir des informations qui lui permettraient de faire un état des lieux du soutien qu'elles apportent et prévoient d'apporter aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques ;

c) A organisé le 30 avril 2026 une réunion préparatoire en ligne avec les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques, lesquels ont pris connaissance des conclusions préliminaires des enquêtes mentionnées au paragraphe 5 (al. a) et b)) ci-dessus et ont été invités à formuler des observations sur ces résultats et sur l'ordre du jour de l'atelier ;

d) A invité les organisations qui avaient manifesté leur souhait de fournir un appui aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux dans l'enquête mentionnée au paragraphe 5 b) ci-dessus, ainsi que par d'autres mécanismes de consultation, à participer à l'atelier.

6. L'atelier organisé aux soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires a été conçu sur la base des activités antérieures, mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus, ainsi que des activités préparatoires et des contributions correspondantes évoquées au paragraphe 5 ci-dessus.

C. Portée

7. On trouvera dans le présent rapport une vue d'ensemble des travaux menés ainsi qu'un résumé des exposés présentés, des séances interactives, échanges entre pairs et discussions tenus pendant l'atelier et des réflexions des participants, notamment sur le rôle et les activités des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques ainsi que les bonnes pratiques.

D. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

8. La COP souhaitera peut-être examiner les informations figurant dans le présent rapport et inviter les Parties, notamment par l'intermédiaire de leurs centres de liaison nationaux pour la Convention, à accroître leur soutien aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques.

II. Travaux

9. L'atelier consacré aux meilleures pratiques et aux outils visant à renforcer le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques s'est tenu les 12 et 13 juin 2026, pendant les soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires. Il s'est déroulé selon des modalités hybrides, en anglais, avec interprétation chuchotée en français et en espagnol. La première journée était ouverte aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques, aux représentants de Parties et aux observateurs, tandis que la

⁶ Décision 3/CP.25, annexe, activité A.2. Le rapport de synthèse informel est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/470342>.

deuxième était réservée aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux et aux représentants désignés des Parties.

10. Après l'ouverture de la première journée par la Vice-Présidente de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, la modératrice et coordonnatrice nationale pour les questions de genre et de changements climatiques de la Namibie a présenté la structure, les objectifs et les résultats attendus de l'atelier. Son intervention a été suivie d'une présentation du contexte, avec un exposé d'un représentant du secrétariat et une table ronde en séance plénière avec quatre coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques (représentant le Belize, la Namibie, le Panama et le Rwanda), dont une assurant la fonction de modératrice.

11. Au cours de l'atelier de création conjointe qui a suivi, les participants se sont répartis en un groupe de travail en ligne et trois groupes en présentiel pour réfléchir aux principales activités des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux ainsi qu'aux éléments institutionnels jugés essentiels à cette fonction, et pour déterminer leur degré de priorité. Chaque groupe a été invité à désigner un coordonnateur ou une coordonnatrice qui aurait le rôle de facilitateur et un observateur qui aurait celui de rapporteur auxiliaire, et a été chargé, avec l'aide du rapporteur auxiliaire, de consigner le contenu des discussions suivant un modèle en ligne. Les groupes ont ensuite rendu compte de leurs débats en séance plénière.

12. L'atelier pratique qui a suivi a pris la forme d'une séance interactive sur l'organisation de réunions et la coordination co-animée par des représentantes de la Women's Environment and Development Organization.

13. La deuxième journée a débuté par un nouvel atelier pratique consacré à la mobilisation et à l'influence et animé conjointement par des représentants de SouthSouthNorth, suivi d'une séance d'échange entre pairs sur les bonnes pratiques et la coordination au niveau régional entre les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques. Les participants ont été répartis en quatre groupes hybrides en fonction de leur région, après quoi chaque groupe a été invité à désigner un facilitateur et un rapporteur auxiliaire et chargé, avec l'aide de ce dernier, de consigner le contenu de ses discussions suivant un modèle en ligne. Les groupes ont ensuite rendu compte de leurs débats en séance plénière.

14. Parallèlement à la séance d'échange entre pairs, les organisations qui avaient précédemment manifesté leur souhait de soutenir les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques se sont réunies pour échanger sur l'éventuelle coordination du soutien qu'elles prévoyaient d'apporter aux coordonnatrices et coordonnateurs.

15. Tous les documents relatifs à l'atelier, à savoir l'ordre du jour, l'enregistrement des séances diffusé en ligne, les présentations et les consignes, modèles et résultats relatifs aux travaux en groupes sont disponibles sur le site Web de la Convention⁷.

III. Résumé

A. Présentation du contexte

16. Un représentant du secrétariat a planté le décor en donnant un bref aperçu des tâches des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques et des informations générales, notamment sur l'exécution des mandats antérieurs et les conclusions globales des enquêtes mentionnées au paragraphe 5 (al. a) et b)) ci-dessus.

17. Quarante-deux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques ont répondu à la première enquête, dont les réponses, anonymisées, portaient sur les tâches et responsabilités associées à leurs fonctions, les tâches

⁷ Voir <https://unfccc.int/event/in-session-workshop-on-best-practices-and-tools-for-strengthening-the-role-of-national-gender-and>.

et responsabilités supplémentaires qu'ils estimaient devoir assumer, l'officialisation de leur fonction, la mesure dans laquelle ils interviennent dans les principaux processus liés au climat aux niveaux national et international, ainsi que les lacunes et les besoins en matière de capacités et les préférences concernant les modalités de renforcement des capacités et de formation.

18. La deuxième enquête, qui n'était pas anonymisée, a recueilli les réponses de quarante-six coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques concernant les institutions dont ils dépendaient, leur expérience et leur avis sur leur fonction, et les types et sources de soutien dont ils avaient bénéficié.

19. L'enquête menée auprès des organisations a permis de recueillir les réponses de 22 d'entre elles et d'identifier 37 initiatives de soutien dans des domaines thématiques variés et pour différents publics cibles. Les organisations interrogées ont indiqué les types de collaboration qui les intéresseraient le plus pour soutenir les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux et ont fait part de leur évaluation des principaux manques de capacités auxquels ceux-ci étaient confrontés dans leurs fonctions actuelles. Une enquête complémentaire a été menée auprès des organisations pendant l'atelier afin qu'elles fassent part d'autres initiatives par lesquelles elles soutiendraient les coordonnatrices et coordonnateurs dans leurs fonctions. Les résultats sont disponibles sous forme de base de données sur la page Web de l'atelier⁸.

B. Exemples de bonnes pratiques

20. S'appuyant sur les exemples de bonnes pratiques des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques donnés au cours des étapes préparatoires mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus, un groupe de coordonnatrices et coordonnateurs nationaux a examiné des exemples de bonnes pratiques tirés de leur travail. Ils ont mis en lumière les aspects les plus importants de leur fonction et expliqué comment ils avaient façonné leur rôle et surmonté les difficultés rencontrées dans le cadre d'activités et de processus clés auxquels ils avaient participé. Ils ont souligné que l'efficacité des actions menées en matière de genre et de changements climatiques serait considérablement améliorée si les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux avaient suffisamment de temps et de ressources à leur disposition pour se consacrer à leur rôle et si la définition de leurs fonctions individuelles était considérée comme une priorité. Ces réflexions ont alimenté les travaux de groupe qui ont suivi et qui ont été l'occasion d'examiner plus avant les bonnes pratiques liées au rôle des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques (voir par. 33 à 36 ci-dessous).

C. Atelier de création conjointe : réflexion sur le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques

21. Dans le prolongement des étapes préparatoires mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus, l'objectif de cet exercice en petits groupes était de valider les conclusions antérieures concernant les activités des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques et les éléments institutionnels essentiels à leur rôle qui avaient été identifiés. Les participants ont été invités à analyser les points de convergence et de divergence tout en favorisant une meilleure compréhension de la diversité des contextes, des expériences et des points de vue des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux.

22. Les discussions se sont articulées autour de deux questions : une sur la nature des activités des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux identifiées grâce à l'enquête sur leur fonction, les groupes ayant été invités à classer les activités clés répertoriées dans une liste par degré de priorité sur une échelle allant de 1 (facultatif) à 5 (essentiel) ; et une sur les

⁸ Voir la note 7 ci-dessus.

éléments institutionnels clés liés à la fonction qui feraient actuellement défaut, les groupes ayant été invités à hiérarchiser lesdits éléments à partir d'une liste.

23. Les différents groupes se sont largement accordés sur le fait que l'intégration de la dimension de genre dans les politiques, stratégies et plans d'action relatifs au climat était une activité centrale à la fonction des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques, l'un d'entre eux ayant néanmoins souligné que cela dépendait des compétences techniques de chaque coordonnatrice ou coordonnateur. La participation aux processus de la Convention et à d'autres processus traitant des questions de genre et de changements climatiques a également été largement considérée comme une activité essentielle. Les avis concernant la coordination ou la collaboration entre les services ou entre les ministères étaient partagés, principalement parce que le niveau de priorité accordé à cette fonction dépendait du périmètre d'activité et du mandat des titulaires ainsi que de leur ancrage institutionnel.

24. En ce qui concerne les autres activités de la liste, notamment le renforcement des capacités et l'échange de connaissances avec les ministères, la société civile et les communautés locales, la contribution à des projets climatiques tenant compte des questions de genre et à la communication sur les actions et les plans tenant compte du genre, la mobilisation de ressources au service d'initiatives nationales relatives au genre et aux changements climatiques, et le suivi et la communication d'informations sur les mesures en lien avec les questions de genre et de changements climatiques, les avis étaient aussi partagés quant à leur niveau de priorité. Les participants ont en effet insisté sur la diversité des périmètres d'activité et des mandats des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux ainsi que sur le manque de capacités et de ressources disponibles pour l'exécution de ces activités, identifié comme un obstacle à leur mise en œuvre systématique.

25. Pour les différents groupes, dans l'ensemble, si de nombreuses activités étaient considérées comme essentielles au renforcement d'une action climatique tenant compte des questions de genre et à une plus grande prise en compte de ces questions dans tous les processus et secteurs, on considérerait néanmoins qu'elles ne pouvaient être mises en œuvre efficacement qu'avec la participation et le soutien d'une équipe ministérielle plus large, plutôt par les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux uniquement.

26. Globalement, tous les groupes ont souligné qu'il était important que les éléments institutionnels d'un mandat national officiel, des fonctions de coordination bien définies, l'accès aux décideurs de haut niveau concernés au sein des gouvernements et d'autres institutions (qui ne soient pas la coordonnatrice ou le coordonnateur national en question), un minimum de ressources opérationnelles et la participation à des mécanismes de collaboration intersectorielle occupent une place centrale dans le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux, certains participants ayant également souligné que ce rôle ne devait pas être contraignant et devait être adapté au contexte.

D. Atelier pratique : organisation de réunions et coordination

27. L'atelier pratique a débuté par une présentation générale des produits énoncés dans le Plan d'action de Belém relatif au genre concernant la cohérence et la coordination dans le domaine du genre et des changements climatiques, notamment les produits C.5.1, C.5.2, C.7.1 et ceux relevant de l'activité C.6, ainsi que de la manière dont ils pouvaient être reliés aux activités des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques et contribuer à la bonne mise en œuvre d'une action climatique tenant compte des questions de genre.

28. Par la suite, le co-animateur a présenté les quatre compétences fondamentales ci-après, jugées utiles pour soutenir les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux dans leur travail de coordination en matière de genre et de changements climatiques : la curiosité, définie comme la capacité de comprendre les priorités, les processus et les méthodes de travail des autres institutions ; la collaboration, définie comme la capacité de répartir les tâches et les résultats entre les différents acteurs ; la communication, définie comme la capacité de nouer des liens avec les réseaux, les partenaires et les ministères concernés ; et la clarté et l'affirmation de soi, définies comme la capacité d'exposer avec assurance les

obligations des Parties au regard des mandats découlant de la Convention. Dans ce contexte, des outils destinés à renforcer l'assurance des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques dans leurs activités ont été présentés : un document de référence⁹ récapitulant les 38 produits attendus au titre du Plan d'action de Belém relatif au genre, qui favorise la cohérence au niveau national ; et le Gender Climate Tracker¹⁰, outil en ligne rassemblant tous les mandats découlant de la Convention en lien avec les questions de genre et permettant aux utilisateurs de suivre l'évolution de cette question parmi les délégations des Parties ainsi que d'analyser la prise en compte des questions de genre dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les références à ces questions dans les différents volets de négociation et axes thématiques.

29. Enfin, quatre pistes concrètes à explorer pour appuyer les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques dans leur travail de coordination, à savoir répertorier les parties prenantes, établir des structures de coordination, favoriser une participation inclusive et tisser des liens, ont été présentées au cours d'une séance de réflexion animée par des modérateurs et d'échanges entre pairs en binômes.

30. L'atelier pratique s'est conclu par une invitation adressée aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques afin qu'ils se positionnent en tant que chefs de file de la coordination qui catalysent une action collective, et qu'ils redéfinissent le travail de coordination pour en faire une fonction de direction.

E. Atelier pratique : mobilisation et influence

31. L'atelier pratique s'est articulé autour de trois activités successives :

a) Définir des priorités communes et tisser des liens : les participants ont utilisé l'outil de réflexion « All hands on deck », fondé sur un jeu de cartes¹¹, pour identifier les principales difficultés auxquelles ils se heurtaient lorsqu'ils plaidaient pour l'intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans les politiques et les pratiques climatiques et en discuter ;

b) Exercice de théâtre forum : l'objectif était de renforcer la confiance des participants face aux résistances à la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale et de les aider à élaborer des stratégies d'influence efficaces en leur faisant jouer un scénario réaliste dans lequel un coordonnateur national se heurtait à la résistance de plusieurs parties prenantes aux motivations et préoccupations diverses. Le bilan qui a suivi a été l'occasion de voir ce qui avait bien fonctionné et pourquoi, et de déterminer quels enseignements pertinents pouvaient être tirés de cette expérience compte tenu du contexte national des participants ;

c) Engagements concrets : à l'issue de l'atelier pratique, les participants ont été invités à réfléchir individuellement à une action concrète qu'ils s'engageraient à entreprendre au cours des trois mois suivants pour faire progresser la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans les politiques et pratiques relatives aux changements climatiques dans leur pays.

F. Échange entre pairs : partage des bonnes pratiques et débat sur la coordination régionale entre les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques

32. Répartis en groupes en fonction de leur région, les participants ont été invités à rassembler des exemples d'expériences positives de coordonnatrices et coordonnateurs

⁹ Disponible à l'adresse <https://genderclimatetracker.org/resource/28060>.

¹⁰ <https://genderclimatetracker.org/>.

¹¹ Voir <https://cdkn.org/resource/all-hands-deck-knowledge-brokering-card-game>.

nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques ayant façonné leur fonction ainsi que des bonnes pratiques en la matière, comme il est expliqué ci-dessous.

33. Les actions fructueuses¹² et bonnes pratiques ci-après, mises en œuvre par des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux dans le contexte de la recherche de pistes de financement, ont été citées :

a) Mettre en place un système de suivi des dépenses liées aux changements climatiques, et intégrer dans les processus de planification nationaux des exigences minimales de budgétisation tenant compte des questions de genre, y compris des objectifs de dépense minimums, tout en veillant à leur respect ;

b) Élaborer un plan national d'adaptation intégrant à la fois une stratégie concernant le Plan d'action relatif au genre et une stratégie financière spécifique ;

c) Faire de la prise en compte des questions de genre une condition préalable à l'approbation des propositions de financement du Fonds pour l'adaptation, avec la participation obligatoire de la coordonnatrice ou du coordonnateur national pour les questions de genre et de changements climatiques ;

d) Veiller à ce que le budget alloué aux mesures liées à l'égalité des sexes soit suffisant en intégrant une évaluation relative au genre dans le processus budgétaire (Rwanda) ;

e) En Namibie, la coordonnatrice pour les questions de genre et de changements climatiques est affiliée à une entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat et d'une entité d'exécution nationale auprès du Fonds pour l'adaptation, ce qui facilite le suivi et la fourniture directe d'orientations sur la prise en compte des questions de genre ;

f) Mobiliser des ressources, notamment pour la mise en œuvre d'initiatives en faveur du climat tenant compte des questions de genre au niveau local, au moyen de partenariats.

34. Les expériences positives et exemples de bonnes pratiques liés à la collaboration des coordonnatrices et coordonnateurs avec la société civile ci-après ont été cités :

a) Organiser des ateliers pour diffuser des informations relatives aux questions de genre et de changements climatiques auprès des populations locales ;

b) Développer des réseaux d'organisations non gouvernementales afin de faciliter l'échange d'informations entre la société civile et les pouvoirs publics sur les questions liées au genre et aux changements climatiques ;

c) Faire participer des acteurs de la société civile aux groupes de travail sectoriels, aux consultations et aux processus de soumission de propositions ;

d) Établir des instances de coordination et des groupes de parties prenantes, comme un groupe de travail sectoriel sur l'égalité des sexes, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ;

e) Entreprendre pendant plusieurs années de vastes consultations auprès d'organisations de femmes et des jeunes dans le cadre de l'élaboration de la CDN, y compris l'élaboration de plans d'action et supports de formation en vue desdites consultations (Belize) ;

f) Améliorer l'accès des personnes handicapées aux informations relatives aux changements climatiques ;

g) Utiliser divers outils de communication ciblés, tels que la messagerie instantanée, pour faciliter la communication entre les institutions publiques, la société civile et le public sur un vaste territoire.

¹² Les informations spécifiques sur l'action des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux, c'est-à-dire s'ils sont intervenus en tant que responsables ou contributeurs dans l'exécution d'un produit attendu, et l'attribution à des Parties, n'ont été indiquées dans le présent rapport que si elles figuraient dans le modèle de rapport en ligne ou avaient été communiquées en séance plénière.

35. En ce qui concerne la collaboration avec les organismes nationaux de statistique en matière de données, l'intervention et les bonnes pratiques des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques ont notamment consisté à :

- a) Collaborer avec des organismes publics, des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales et des groupes de jeunes à la collecte de données sur le genre et les changements climatiques, y compris auprès des populations de zones reculées ;
- b) Rassembler des données sur les violences fondées sur le genre liées aux effets des changements climatiques ;
- c) Contribuer à une analyse des engagements et des plans en matière de genre et de changements climatiques sur la base des travaux de recherche du Conseil nordique des ministres ;
- d) Prendre directement contact avec les coordonnateurs pour les statistiques tenant compte des questions de genre des organismes nationaux de statistique afin de garantir une prise de décisions éclairée ;
- e) Renforcer les capacités des experts nationaux de statistique pour ce qui est de l'élaboration d'indicateurs relatifs au genre et aux changements climatiques, de la collecte de données, de l'analyse des données et de l'établissement de rapports en la matière, intégrer ces indicateurs dans les rapports sur le climat (dans le cas de l'Uruguay), et coordonner l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs relatifs au genre et aux changements climatiques avec l'organisme national de statistique (dans le cas du Guatemala) ;
- f) Contribuer à l'élaboration conjointe, par les autorités fédérales et infranationales, d'un protocole consacré aux femmes et aux urgences climatiques (Brésil).

36. D'autres bonnes pratiques des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques ont consisté à :

- a) Intégrer les questions de genre dans les plans nationaux relatifs au climat, y compris les CDN, ainsi que dans les plans de mise en œuvre et d'investissement, et élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux sur le genre et les changements climatiques ;
- b) Élaborer des lignes directrices sectorielles définissant les exigences minimales en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans l'action climatique, y compris au niveau des résultats (Rwanda) ;
- c) Intégrer les priorités relatives à l'environnement et aux changements climatiques dans la version actualisée de la politique nationale en matière de genre (Mozambique) ;
- d) Renforcer la coordination au sein des ministères et entre ceux-ci et, dans le cas de la Namibie, entre les Conventions de Rio, la coordonnatrice nationale pour les questions de genre et de changements climatiques du pays étant aussi la personne référente pour ces trois conventions.

37. Dans leur groupe, les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques ont été encouragés à axer leurs discussions sur les moyens de renforcer la coordination et la collaboration au niveau régional. Les groupes ont formulé une série de propositions concrètes pour aller de l'avant en mettant l'accent sur le partage des connaissances et l'apprentissage entre pairs ainsi que sur le renforcement des liens institutionnels, notamment :

- a) Recourir à des plateformes régionales, comme le Groupe africain de négociateurs, pour échanger des informations et renforcer la coordination régionale en amont des sessions des organes relevant de la Convention ;
- b) Collaborer avec des institutions régionales d'étude et de recherche, comme l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, pour obtenir des informations pertinentes, et inviter cet institut à prendre part à un échange d'informations ;

c) Organiser des échanges entre pairs réguliers et coordonnés au niveau régional sur les pratiques optimales en matière de genre et d'action contre les changements climatiques, ainsi que des réunions régulières avec des délégations d'autres régions, pour susciter une mobilisation sur les questions pertinentes ;

d) Élaborer un dossier de bienvenue destiné aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques nouvellement désignés en y rassemblant les bonnes pratiques et les documents de référence disponibles, et le distribuer à l'échelle régionale ;

e) Élaborer des propositions conjointes et étudier les possibilités d'accès à des financements ou à un soutien technique dans toute la région ;

f) Étudier la possibilité de mettre en place des plateformes régionales de coordination des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques qui se distinguent davantage des groupes régionaux des Nations Unies ;

g) Encourager la participation aux mécanismes de soutien existants, notamment les initiatives de partage des connaissances et les enquêtes.

G. Réunion des organisations

38. Les participants issus d'organisations ayant exprimé le souhait de soutenir les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les questions de genre et de changements climatiques se sont réunis pour discuter, mais il ne leur a pas été demandé de consigner le contenu des échanges.